



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 29 Août 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de septembre 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

A compter du 1^{er} septembre 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,62 €/l, au lieu de 1,67 €/l, soit une baisse de 5 centimes par rapport à août 2019**
- **gazole route : 1,43 €/l, au lieu de 1,46 €/l, soit une baisse de 3 centimes par rapport à août 2019.**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 17,99 euros au lieu de 18,23 euros, soit une baisse de 24 centimes par rapport à août 2019.**

Ces baisses répercutent la baisse des cours constatée au mois d'août :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen s'établit à 58,80 \$ le baril contre 64,56 \$ en juillet, correspondant à une baisse de - 8,9 % en un mois. Le cours repasse sous le seuil des 60 \$ pour la première fois depuis janvier 2019, actant des craintes sur l'économie mondiale dues notamment aux tensions commerciales entre la Chine-Etats-Unis et au maintien des tensions au Moyen-Orient.
- Carburants routiers : après la hausse du mois de juillet, les cours moyens d'achat retrouvent des niveaux précédents, en raison d'une diminution de la demande. La cotation d'essence perd - 10,97 %, et celle du diesel - 4,61 %.
- Butane : le cours moyen d'achat reprend sa tendance à la baisse, de - 5,6 % en août, atteignant 216,64 \$ la tonne. Le prix de vente au consommateur de la bouteille est sous le seuil des 18 euros, pour la première fois depuis l'été 2004.

L'euro poursuit sa dépréciation par rapport au dollar : de - 0,9 %. 1 euro vaut 1,1148 dollar en août contre 1,1255 dollar en juillet, venant atténuer légèrement l'impact des baisses des cours.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE